

SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DU 26 JUIN 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-six juin, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune des Pineaux se sont réunis, au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Gérard GUYAU, Maire.

Date de convocation : 19 juin 2019

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 10 – 11 à partir de 19h40 pour le 3^{ème} point – 12 à partir de 20h05 pour le 7^{ème} point

Nombre de votants : 10 – 11 à partir de 19h40 pour le 3^{ème} point – 12 à partir de 20h05 pour le 7^{ème} point

Etaient présents : M. Gérard GUYAU, M. Pascal PAQUEREAU, M. Thierry BOURGEOIS, M. Dominique LE GAL, M. Jacky CHIMIER (*entre en séance à 20h05 pour le 7^{ème} point*), Mme Emilie CRÉPEAU, Mme Marie-Hélène GADÉ, Mme Estelle LAURENT, M. John MORAND, M. Claude PASQUEREAU, M. Yohan POULARD, M. Alain ROUSSEAU (*entre en séance à 19h40 pour le 3^{ème} point*).

Absents excusés : Mme Marie-France LEROUX, M. Vincent MANDIN, Mme Sylvie VALLET.

Secrétaire de séance : Mme Emilie CREPEAU

Décisions prises par M. le Maire

Les membres du Conseil Municipal prennent acte des décisions prises par Monsieur le Maire :

NEANT

Intervention Musique et Danse en milieu scolaire pour l'année 2019-2020

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler les interventions Musique et Danse pour l'année scolaire 2019-2020, à la charge financière de la Commune et avec l'aide organisationnelle du Département (recensement des besoins des écoles, recrutement des intervenants, suivi logistique et pédagogique, etc).

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de continuer à faire bénéficier les élèves de l'école privée Notre-Dame des Pineaux de ces animations pour l'année scolaire 2019-2020.

Monsieur le Maire est autorisé à signer les différents documents relatifs à cette affaire.

Projet relatif à un aménagement latéral au lieu-dit l'Espérance sur la RD 948

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des propriétaires riverains du lieu-dit l'Espérance l'ont interpellé quant à la sécurité des piétons. En effet, certains sont obligés de traverser la RD 948, qui est très dangereuse du fait de la vitesse des véhicules, pour déposer leurs ordures ménagères et ramasser leur courrier.

Suite à cette requête, Monsieur le Maire a rencontré un agent de l'Agence Routière Départementale afin de discuter de ce qu'il était possible de faire pour sécuriser les piétons. Il a été proposé que la Commune réalise un aménagement latéral et que le Département indique une interdiction de dépasser sur cette portion de route.

Le montant des travaux de cet aménagement a été estimé à 6 195.00 € HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ACCEPTÉ à l'unanimité cet aménagement pour la mise en sécurité des piétons

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter deux entreprises afin qu'elles fournissent un devis.

Budget principal – décision modificative n°2

Après délibération, le Conseil Municipal approuve la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-10222 : F.C.T.V.A.	0,00 €	0,00 €	1 788,00 €	0,00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	1 788,00 €	0,00 €
R-2031 : Frais d'études	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 788,00 €
TOTAL R 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 788,00 €
D-21318 : Autres bâtiments publics	0,00 €	1 788,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2184 : Mobilier	9 788,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	9 788,00 €	1 788,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	9 788,00 €	9 788,00 €	1 788,00 €	1 788,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Réalisation d'un aménagement latéral au lieu-dit l'Espérance sur la RD 948 : sollicitation d'une subvention auprès du Conseil Départemental au titre des aménagements latéraux le long des routes départementales

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est possible de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre des aménagements latéraux le long des routes départementales, à hauteur de 60% du montant estimé des travaux.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de la solliciter pour l'aménagement latéral au lieu-dit l'Espérance sur la RD 948 en suivant le plan de financement suivant :

Dépenses (HT)	Recettes
Travaux : 6 195.00 €	Département : 3 717.00 € (60%)
	Autofinancement : 2 478.00 €
TOTAL = 6 195.00 €	TOTAL = 6 195.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de solliciter une subvention auprès du Département au titre des aménagements latéraux le long des routes départementales.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

Aménagement du bourg – choix de l'entreprise

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un appel d'offre a été réalisé pour les travaux d'aménagement du bourg en sens unique. L'annonce a été publiée le jeudi 23 mai 2019 et les entreprises candidates devaient rendre leurs offres avant le vendredi 14 juin 2019, 12h00.

La commission d'appel d'offre s'est réunie le mardi 25 juin 2019 en présence de M. GOBIN, maître d'œuvre pour le cabinet SAET.

Les critères d'analyse étant les suivants :

- Valeur technique de l'offre 60%
- Prix 40%

COLAS CENTRE OUEST est la seule entreprise à avoir répondu à l'appel d'offre :

Prix HT (hors option) : 191 992.39 €

Option n°1 – reprise de la chaussée existante vers le chemin de l'Affiage : 7 617.48 € HT

Option n°2 – reprise de l'impasse menant à la coulée verte : 4 785.80 € HT

Option n°3 – reprise du parking de la bibliothèque : 5 091.40 € HT

Option n°4 – création de trois places de stationnement rue de l'Océan : 671.50 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTÉ l'offre de base de l'entreprise COLAS Centre Ouest pour un montant de 191 992.39 € HT

DECIDE de retenir également l'option n°3 pour un montant de 5 091.40 € HT ainsi que l'option n°4 pour un montant de 671.50 € HT €, ce qui porte le marché total à 197 755.29 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

Rénovation énergétique de la salle polyvalente – choix des entreprises

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un appel d'offre a été réalisé pour les travaux de rénovation énergétique de la salle polyvalente. L'annonce a été publiée le jeudi 16 mai 2019 et les entreprises candidates devaient rendre leurs offres avant le vendredi 14 juin 2019, 12h30.

Au terme échu, 21 entreprises ont répondu à l'annonce. La commission d'appel d'offre, en présence de M. Gérard GUYAU, M. Pascal PAQUEREAU et M. Thierry BOURGEOIS, s'est réunie le 26 juin 2019 assistée de M. POCHON, architecte mandaté pour le projet.

L'ensemble des lots comportait au moins une offre et les critères d'analyse étaient les suivants :

- Capacité technique 50%
- Prix 50%

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les choix suivants :

INTITULE DU LOT	ENTREPRISES	MONTANT HT
Lot n°1 : démolition, terrassement et gros œuvre	SARL BALINEAU BATIMENT Luçon	44 291.21 €
Lot n°2 : menuiseries intérieures et extérieures		
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à une négociation avec les deux entreprises qui ont répondu estimant que les offres sont trop élevées par rapport à l'estimation.		
Lot n°3 : cloisonnements, plafonds, isolation	SARL BROSSET Fougeré	31 642.23 €
Lot n°4 : revêtement carrelage, faïence	SAS CHRISTOPHE CARON Le Boupère	20 710.99 €
Lot n°5 : peinture, nettoyage	SARL VEQUAUD BERNARD	7 684.83 €
PSE n°1 : peinture extérieure	Nalliers	2 077.02 €
Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de prendre en compte la PSE n°1 relative à la peinture extérieure de la salle.		
Lot n°6 : électricité	BLI SAS La Chaize le Vicomte	
	Sans sono et limiteur	26 474.69 €
	Avec sono et limiteur	36 667.57 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de choisir s'il souhaite mettre en place une sono et un limiteur dans la salle polyvalente.

Lot n°7 : chauffage, ventilation, plomberie

PLOMBEO
Mareuil sur Lay

79 200.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à une négociation pour le lot n°2 relatif aux menuiseries intérieures et extérieures, et à signer le marché ensuite avec l'entreprise la mieux-disante pour un montant qui ne devra pas excéder 30 871.62 € HT.

DECIDE de retenir l'option peinture extérieure pour le lot n°5.

DIT qu'il ne sera pas intégré dans le lot n°6 la sono et le limiteur.

ACCEPTE l'ensemble des entreprises soumises par la commission d'appel d'offre.

CHARGE Monsieur le Maire de signer les documents relatifs à cette affaire.

Lotissement des Gains – convention avec Vendée Eau

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la convention proposée par Vendée Eau pour les travaux de viabilisation du lotissement des Gains. Le montant des travaux s'élève à 18 355.52 € HT et la participation demandée à la Commune à 10 404.41 € HT.

Monsieur le Maire précise qu'il est compris, dans cette convention, la pose d'un nouveau poteau incendie, près du lotissement sur la RD 88.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE la convention de Vendée Eau pour un montant de 10 404.41 € HT

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

Mise à disposition d'un terrain communal pour l'auto-entreprise GOMIYA

Madame Julie CHABOT, est venue présenter son auto-entreprise aux membres du Conseil Municipal. Elle souhaiterait que la Commune lui mette à disposition un terrain afin de pouvoir y réaliser ses activités avec ses animaux.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son exposé, décide à l'unanimité :

DE LUI METTRE A DISPOSITION le terrain cadastré ZC 103 pour une période d'un an renouvelable

EXIGE que le terrain devra être bien entretenu

DIT que la mise à disposition se fera à titre gracieux.

Une convention sera mise en place entre les deux parties.

Questions diverses

- Un riverain de la rue de la Gîte Ronde souhaitait acquérir une partie de terrain communal près de chez lui. Le Conseil Municipal a refusé une première fois sa demande qu'il a renouvelé il y a peu. Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de rester sur sa première position considérant que le nouveau garage aurait pu être implanté plus loin de la limite de rue. De plus, si la demande d'un autre riverain se présenterait, il ne serait pas possible d'y répondre favorablement.
- Monsieur le Maire a fait réaliser un devis concernant la vidéo protection sur la Commune. Il s'avère pour le moment que sa mise en place est trop coûteuse pour la Commune.

- Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'un courrier de l'OGEC des Pineaux sollicitant une subvention pour le financement du transport scolaire entre l'école des Pineaux et l'école des Moutiers, suite au désengagement de la Région. Monsieur le Maire se rapprochera de la mairie des Moutiers pour discuter de ce sujet.

Prochaine réunion du Conseil Municipal
Le mercredi 24 juillet 2019 à 19h30

Le Maire,
Gérard GUYAU